



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 21
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 18/02/2022

**DELIBERATION N° 12
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 09 MARS 2022**

Carte 1 : GEMAPI hors digues

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Solaure-en-Diois, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON
Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE à partir de 19h15, Gérard PERDRIX
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOLLE, Cyrille VALLON, Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Chrystel FERMOND, Charlène PAYAN ; MM. Olivier BIELAKOFF, Julien NIVOU
Communauté des communes du Diois : Alain BONNARD (suppléant)
Châtillon-en-Diois : Mme Monique ORAND

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Franck MONGE, Jean-Pierre POINT
Communauté de communes du Val de Drôme : Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET

OBJET : Extension du périmètre de l'ENS zone humide « Les Nays » à Saint-Roman

Suite à la validation de l'étude des fonctions hydriques de la zone humide des Nays à St-Roman en novembre 2021, une extension du périmètre est proposée, afin d'intégrer et protéger la 2^{ème} source sur le site :

Cette extension permettrait lors de l'élaboration du prochain plan de gestion, dont le SMRD est gestionnaire dans le cadre de la convention tripartite (Commune, Département, SMRD), de mieux prendre en compte les 2 sources principales et les nouveaux enjeux identifiés dans l'étude, ainsi que les objectifs de gestion, à savoir :

- Enjeu de quantité d'eau : enjeu fort, mais pas menacé ;
- Enjeu de qualité de l'eau : enjeu fort, moyennement menacé (rester vigilant plus fortement au niveau des sources) ;
- Enjeu de biodiversité faune : enjeu moyen (moyennement menacé par la fréquentation) ;
- Enjeu de biodiversité flore : enjeu fort (espèces protégées et/ou patrimoniales) ;
- Enjeu humain : enjeu fort de maintien des agriculteurs sur le site.

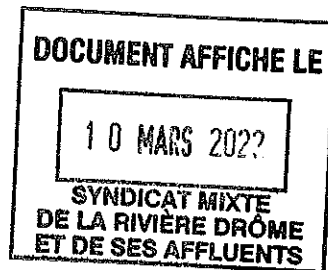
Ces nouveaux enjeux ressortent du résultat de l'étude hydrique et ont été validés par le COPIL en séance.

Aussi, à la demande du SMRD et de la commune, il est proposé une extension du périmètre du site des Nays en intégrant la parcelle communale n°253 (section OB) dans sa totalité.

Un avenant à la convention, portant gestion de l'Espace Naturel sensible-zone humide « Les Nays », sera validé par le Conseil Départemental de la Drôme. Une nouvelle carte sera annexée aux documents existants en date du 10 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'UNANIMITE :

- ACCEPTE l'extension du périmètre de l'ENS local zone humide « Les Nays » ;
- ACCEPTE l'intégration entière de la parcelle communale n°253 dans le nouveau périmètre ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération dans le cadre de la convention portant gestion de l'ENS – site de la zone humide « Les Nays ».



Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER